

SONCEBOZ-SOMBEVAL

MOBILITÉ

FICHE

Politique de stationnement

Entre équipements publics, gare, commerces et entreprises (église / Vorpe SA / Collège-Crétat Sombeval / Le Velé / Longues-Raies / Gare / administration-halle de gym / école / ... Sonceboz SA / ... Monnin SA), il y a énormément de places de stationnement dans la commune (à raison de 25 m² par emplacement, cela représente « bétonisation » importante). Cela favorise l'usage systématique de la voiture au détriment d'une mobilité douce.



La Commune devrait instaurer une politique de stationnement sur l'ensemble de son territoire et certains emplacements sur l'espace public devraient être gommés au bénéfice d'aménagements de places / placettes de village plus avenantes :

- Sombeval, Rue de la Gare 33/35/37 (bf 238),
- Sombeval, Rue de la Gare 23/25/27 (bf 937),
- École,
- Sonceboz, Rue de la Gare 2/3/5/7 – Rue Centrale 1.

M1

Mesures de modération du trafic

Du constat précédent, la route cantonale est particulièrement empruntée et, de fait, bouchons réguliers et valeurs limites de bruit dépassées (jour et nuit). Ainsi, en termes de 'compensation' dus à la route cantonale, il pourrait être envisagé :



- au droit de la Gare, d'instaurer une zone de rencontre (20 km/h) ; à coordonner avec le concept de réaménagement prévu pour la Rue de la gare (en cours, de même qu'à la rue centrale) ;
- à l'image de la Rue des Prés, que de nombreuses rues passent en zone 30 km/h (sécurité, bruit).

M2

Mobilité électrique

Les quelques bornes de recharge pour véhicules électriques disposées de-ci, de-là, essentiellement sur les plateformes de stationnement des entreprises, le sont en nombre insuffisant. Une politique à étendre, dans un premier temps notamment à la gare et à l'administration municipale – halle de gym.

M3

Covoiturage et autopartage

Une aire de covoiturage pourrait être reconnue et promue régionalement 'Sous les Roches' (accès A 16, STEP, Métairie de Nidau) (ou vers l'église de Sombeval, ou la place de pétanque à Sonceboz (Route de Bienne 3)) pour les pendulaires à destination de Bienne (notamment).

M4

P+R

Parkings-Relais (P+R)/ Transports publics (TP)

En complément de la rénovation / mise aux normes de la Gare et de ses installations effectuée par les CFF, la Commune peut également accompagner (mesures complémentaires par exemple) le projet pour s'assurer de sa réussite.

M5

M6

Concept de mobilité douce

Tout (ou presque) est organisé pour / autour de la voiture : profusion de stationnements, manque d'accessibilité piétonne (absence de trottoir) pour la patinoire et le secteur 'Sur Beuchemaitin', ainsi qu'à la déchèterie et à l'entreprise Monnin (Pierre-Pertuis n° 18), ...

Pour la mobilité cyclable, si ce n'est en sortie de Sombeval (direction Corgémont), aucun aménagement spécifique n'est à disposition. Il devrait y avoir également beaucoup plus de places couvertes pour deux-roues à la gare, à l'administration- halle de gym, au droit des entreprises, ...

La Commune est ainsi invitée à établir un concept de mobilité douce pour évaluer ses lacunes et décider où et quelles mesures seraient nécessaires.

M7

Chemin de l'école

La Rue des Prés est affectée en zone 30 et offre de la sorte un cheminement piéton centralisé et sécurisé de la Gare jusqu'à la Rue du Collège et au passage sous voie, permettant de rejoindre l'école primaire. A cela, au droit de l'administration-halle de gym, l'offre de stationnement / dépose minute est largement suffisante. De ces constats, réflexion doit être menée pour supprimer tout stationnement (y compris pour les enseignants) et dépose par les parents au droit de l'école (ne conserver que la prise en charge / dépose par les bus scolaires) et ainsi sécuriser l'endroit, d'une part et, d'autre part, rendre pour partie ces surfaces aux enfants.

M8

A l'image de la liaison 'Fin de Pertuis'-école permettant un accès en toute sécurité à cette dernière :

- une liaison du même type entre Les Noisetiers / Soleil / Droit / Rue Neuve et la Route cantonale, comme l'école, est indispensablement à mettre en œuvre et,
- de la même façon à Sombeval, Les Fontenattes (Ch. des Faulx – Rue des Prés) sont à aménager.

Ces mesures permettront de réduire très significativement les temps de parcours et, couplées à la mise en place de parcours Pedibus, d'accroître considérablement la sécurité des enfants tout en limitant le trafic (dépose/reprise des enfants par les parents).

Des conclusions déjà portées par la "Conception Directrice Sonceboz-Sombeval 2035" (2025) que l'étude de mobilité scolaire nouvellement engagée par les Autorités saura affiner et ainsi évaluer avec pertinence d'éventuelles autres pistes.

Politique et plans de mobilité dans les entreprises



La Commune accueille sur son territoire plusieurs entreprises de taille importante avec de nombreux emplois générant une part très importante de déplacements en voiture. La Commune peut / doit agir sur la réduction de l'utilisation des voitures privées (TIM) en encourageant les entreprises à introduire des plans de mobilité.

M9

Il est à saluer que la Commune souhaite prendre contact avec les entreprises pour les encourager à mettre en place une politique de mobilité douce.

BIODIVERSITÉ

FICHE

Gestion écologique et différenciée des espaces publics / Surfaces perméables



Plusieurs mesures sont déjà prises à Sonceboz-Sombeval pour favoriser la biodiversité (utilisation d'une épaveuse (aucun produits phytosanitaire), diminution du nombre de tontes par année, attention particulière portée à l'ajout d'espace vert ou de plantation d'arbres supplémentaires lors de réaffectation, etc.). Les efforts pourraient encore être poursuivis pour les emprises et dépendances communales, quelques démarches 'simples' devraient être entreprises avec, par exemple :

B1
B2

- une gestion différenciée des surfaces enherbées aux alentours de l'école, de l'administration-halle de gym, au cimetière et sur les bords de route ;
- l'encouragement à une 'désimperméabilisation et renaturation des sols' des emprises de stationnement par l'installation de pavés filtrants lors de prochaines réfections de ces surfaces.

Haies, vergers et arbres en zone bâtie



Une attention particulière à la constitution d'un patrimoine arboré permettrait à Sonceboz-Sombeval de renforcer très sensiblement la biodiversité dans son tissu bâti tout en contribuant à améliorer notablement le climat estival de nombreux sites. Imaginons ainsi :

- ombrager par quelques arbres les places de jeux du 'Champ de la Pierre', de la Rue des Prés, de l'école, de l'Euchette, de la Rue de la Combe ; ;
- installer de grands arbres pour ombrager les plateformes de stationnements ;
- aménager de nouvelles placettes publiques en lieu et place des stationnements actuels :
 - Sonceboz, Rue de la Gare 33/35/37 (bf 238),
 - Sonceboz, Rue de la Gare 23/25/27 (bf 937),
 - École,
 - Sonceboz, Rue de la Gare 2/3/5/7 – Rue Centrale 1.
- reconstituer les alignements arborés disparus de la Rue de la Gare et de la Route de Bienne ;
- 'renaturer' (prairie fleurie et arbres) le talus de la voie ferrée au long de la Rue de la Gare et la dépendance routière (bf 1061) au 'Champ de la Pierre' ;
- réaliser un véritable parc-arboretum au giratoire de Pierre-Pertuis (bf 602 et 649), en lien avec les travaux qu'il y aura lieu de réaliser pour le Tarreau de la Maure (cf. PDE Suze) ;

B3

Rappelons cependant qu'un arbre n'a pas besoin de taille régulière ; une taille peut toutefois se justifier pour, dans le cas le plus évident, le dégagement du gabarit nécessaire aux véhicules au bord d'une route. Si un arbre doit malgré tout être régulièrement taillé, il faut mener une réflexion plus générale (soit l'emplacement ne convient pas à la plantation d'un arbre, soit le choix de l'essence pour cet emplacement est mauvais).

Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau



La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ». L'ERE pourra être appliqué dès l'entrée en vigueur du PAL.

B8

Par ailleurs, il est à saluer l'entrée en vigueur prochaine (2024) du Plan d'aménagement des eaux du ruisseau des Malés.



Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9



Pollution lumineuse

20 des 23 communes du PNR Chasseral pratiquent l'extinction nocturne ; la Commune pourrait suivre cette exemplarité. Il est tout de même à saluer que la Commune va réaliser un essai dans le secteur "Euchette, Pierre-Pertuis".

B10

ÉNERGIE

FICHE



Politique communale de l'énergie/ Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m² et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Sonceboz-Sombeval, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 41% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 55% ont été construits avant 1980 et accaparent 70% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1

E2



Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Sonceboz-Sombeval pourrait produire 18.3 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 4'575 ménages. 41 % de ce potentiel pourrait être produit par les 59 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 12 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 24 % de ce potentiel, soit la consommation de 1'103 ménages. En 2019, Sonceboz-Sombeval comptait 794 ménages.

E3

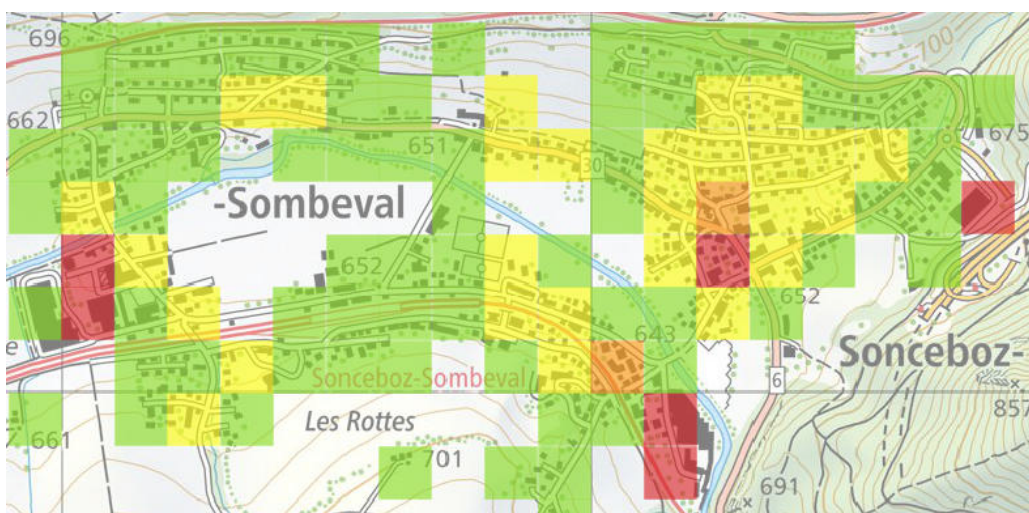
E5

Il peut être attendu que les Autorités montrent l'exemple en œuvrant à équiper les toits des bâtiments publics de façon plus généreuse que les douze panneaux installés à l'administration municipale – halle de gym

Chauffages à distance

Un réseau de chauffage à distance est actuellement à l'étude à Sonceboz-Sombeval.

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO₂ de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la Commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur.



E4